

université  
PARIS-SACLAY

# Conseil d'administration 8 janvier 2021

En visio-conférence  
via la plateforme collaborate de l'Université Paris Saclay :

<https://eu.bbcollab.com/guest/e6d26e45fdb74c4f8002bc5fb0be8bf3>



## Prochains CA

**9/02/21 – 14h – 18h**

**16/03/21 – 14h – 18h**

### Espace de travail partagé en place

=> pour dépôt de tous les documents à partir du CA du 09/02

=> accès à l'espace avec un compte et adresse [universite-paris-saclay.fr](http://universite-paris-saclay.fr)

=> création des comptes individuels pour les membres du CA et les invités faite

=> merci de vérifier l'accès

## Procurations

Nom	Prénom	Pouvoir à :
Faure	JD	M. Humbert
Bocherel	JM	P. PETIT / S. CARDON / S. COSTANTIN
Chevrel	H	M. Humbert (début de séance)
Leglu	D	F. CASOLI
Mallo	M	E. lacona
Treyer	S	F. VERNIER
Levy	P	S. Retailleau
Hidri	F	E. lacona
De Lasteyrie	G	S. Retailleau

### Invités :

- Souhil Megherbi : Chargé de mission RH
- Renaud Sioly : Directeur Adjoint Ressources Humaines

# Ordre du jour CA 8 janvier 2021

## Information de la présidente

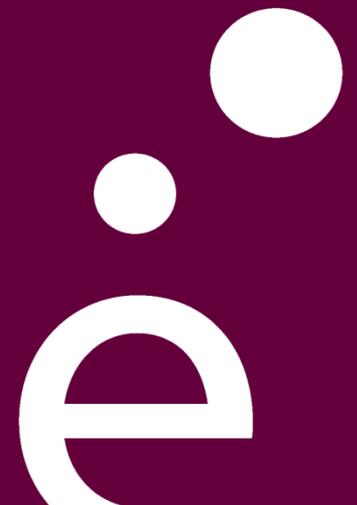
### I. Point de gouvernance

1. **Vote** : Budget Initial 2021
2. **Information** : Projet Annuel de Performance
3. **Vote** : Nomination de membres du Comité d'Orientation Stratégique
4. **Vote** : Programmation Contribution Vie Etudiante et de Campus 2021
5. **Vote** : Règlement intérieur du Conseil d'Administration
6. **Vote** : Approbation de la modification des délégations de compétences du conseil d'administration à la Présidente de l'Université

### II. Points Ressources Humaines

1. **Vote** : Campagne emploi 2021
2. **Vote** : Principes d'attribution de la Prime Encadrement Doctorale et de Recherche pour 2021 (périmètre employeur)
3. **Vote** : Principes d'attribution du Congé pour Projet Pédagogique pour 2021 (périmètre employeur)
4. **Vote** : Principes d'attribution du Congé pour Innovation Pédagogique pour 2021 (périmètre employeur)

# I- Informations de la présidente



# Information de la présidente

## Crise sanitaire - Rentrée

- Envoi de deux publipostages à destination des personnels d'une part et des étudiants d'autre part : le 18/12/2020 en fin de journée
- Réception le dimanche 20/12 de la circulaire MESRI relative aux modalités de reprise à compter du 4 janvier 2021.
- Réunion DGESIP : discussions CPU/ MESRI le 4 janvier 2021.

## ➤ Dès le 4 janvier

Continuation des tests PCR sur 3 sites

Examens et ens. pratiques ou APSA en présentiel pour toute formation sur dérogation du rectorat

## ➤ Semaine du 11 janvier

Possibilité de séances de soutien ou tutorat par groupe de 10 pour étudiants fragiles

## ➤ A partir du 20 janvier (date à confirmer en fonction de la situation sanitaire)

Accueil des étudiants de 1<sup>ère</sup> année post bac pour TP et TD dans la limite de 50% des jauges des salles

Accueil pour examens, TP, activités sportives pour autres formations sur dérogation

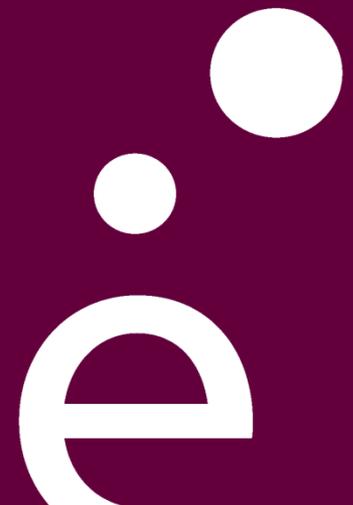
Maintien de la demande d'accueil régulier de tous les étudiants en présentiel avec respect des gestes barrières et distanciation physique

Mise en place de campagne de tests antigéniques pour L1, DUT1 en plus des campagnes PCR

## I. Point de gouvernance

### 1. Vote : Budget Initial 2021

- Rappel LOB et axes stratégiques
- Recettes 2021 : recettes connues et recettes attendues
- Orientations politiques des dépenses 2021
- Bilan BI



# Rappel LOB 2021 – contexte

## Contexte triplement particulier :

1. le budget 2021 sera le premier budget s'inscrivant dans la stratégie, les choix structurants et les objectifs proposés pour le contrat 2020-2024 => **déclinaison 2021 du CQ**

2. LOB travaillée pendant le confinement (continuité des activités à distance)

3. **Une partie importante des ressources de l'université n'était pas connue en juillet 2020 (certaines non encore connues aujourd'hui):**

- Dévolution Idex (PC, pluriannuel)
- AAP PIA3 SFRI/Idees (PC, pluriannuel)
- CPER (PC, pluriannuel)
- Loi Programmation Recherche (PE, pluriannuel)
- ressources propres (PE, pluriannuel)
- dialogue stratégique de gestion (PE, annuel)

+ impacts de la crise sanitaire sur les dépenses avec des coûts supplémentaires induits (PE, pluriannuel), particulièrement considérables pour assurer la reprogrammation des projets immobiliers

# Rappel LOB 2021 – contexte

## Contexte triplement particulier :

1. le budget 2021 sera le premier budget s'inscrivant dans la stratégie, les choix structurants et les objectifs proposés pour le contrat 2020-2024 => **déclinaison 2021 du CQ**

2. LOB travaillée pendant le confinement (continuité des activités à distance)

3. **Une partie importante des ressources de l'université n'était pas connue en juillet 2020 (certaines non encore connues aujourd'hui):**

- Dévolution Idex (PC, pluriannuel) => connu
- AAP PIA3 SFRI/Idees (PC, pluriannuel) => connu
- AAP Hycare => connu
- CPER (PC, pluriannuel) => demandes finalisées
  - + plan de relance : demandes faites => recettes connues (fin décembre)
- Loi Programmation Recherche (PE, pluriannuel) => impacts prévus dans la loi : sur la MS (ré-évaluation et postes nouveaux) et sur les moyens récurrents des laboratoires
- ressources propres (PE, pluriannuel)
- dialogue stratégique de gestion (PE, annuel) => demande dans le cadre du DSG1

*Lignes de recettes ajoutées  
Évolution des derniers mois  
des recettes identifiées en  
juillet 2020*

+ impacts de la crise sanitaire sur les dépenses avec des coûts supplémentaires induits (PE, pluriannuel) particulièrement considérables pour assurer la

# Recettes 2021, recettes connues

Budget Initial 2021 Université ParisSaclay : Recettes 516 M€ dont

- 292M€ de SCSP (employeur) + 1,26 M€ de CVEC (employeur) + 1,8M€

GIEC

- 70M€ de ressources propres (TA, FI, Contrats recherche, ...)

- 100M€ de recettes fléchées sur des opérations immobilières Etat,

Région,...

- **40M€ de recettes Idex et PIA (Inst. Convergence, SFRI, Idées, Hycare, ...)**

+ 11M de régul ANR période 2011-2020

# Recettes 2021, recettes connues

Budget Initial 2021 Université ParisSaclay : Recettes 516 M€ dont

- 292M€ de SCSP (employeur) + 1,26 M€ de CVEC (employeur) + 1,8M€ GIEC
- 70M€ de ressources propres (TA, FI, Contrats recherche, ...)
- 100M€ de recettes fléchées sur des opérations immobilières Etat, Région,...
- **40M€ de recettes IDEX et PIA (Inst. Convergence, SFRI, Idées, Hycare, ...)**  
+ 11M de régul ANR période 2011-2020

## Recettes issus des ressources IDEX

- Enveloppe IDEX 2020 : Opérations 2020 reprogrammées en 2021 => **4,9M€**
- Opérations fléchées entant dans la convention IDEX avant dévolution (fin Labex1/EUR : 4,5M€)
- Enveloppe IDEX après dévolution => **intérêt de la dotation non consommable 31,4 M€**  
(dont frais de gestion 8%)
  - dont 18,704M€ enveloppe annuelle IDEX dévolu
  - dont 2,443M€ issu des Labex non reconduits
  - dont 0,7M€ issu IDEFI clos
  - dont 1,167M€ fléché sur l'EUR Sciences des Plantes (SPS)
  - dont 8,386M€ fléché sur les 7 Labex 2 (dont frais de gestion 8% - 4+4)

**Enveloppe utilisable pour actions (hors frais de gestion 8%) : 20,240 M€**

# Orientations politiques des dépenses 2021 : périmètre commun Idex

## Activités de formation, de recherche et de valorisation

- Réussir la structuration des GS/Institut et assurer leur visibilité et leur développement et assurer leur lien avec le 1er cycle, sur la base des engagements communs
- Réussir la structuration du 1er cycle avec les double-diplômes et la création de l'École Universitaire de 1r cycle, assurer leur visibilité et leur développement, sur la base des engagements communs
- Développer des interfaces et mettre en place des objets interdisciplinaires

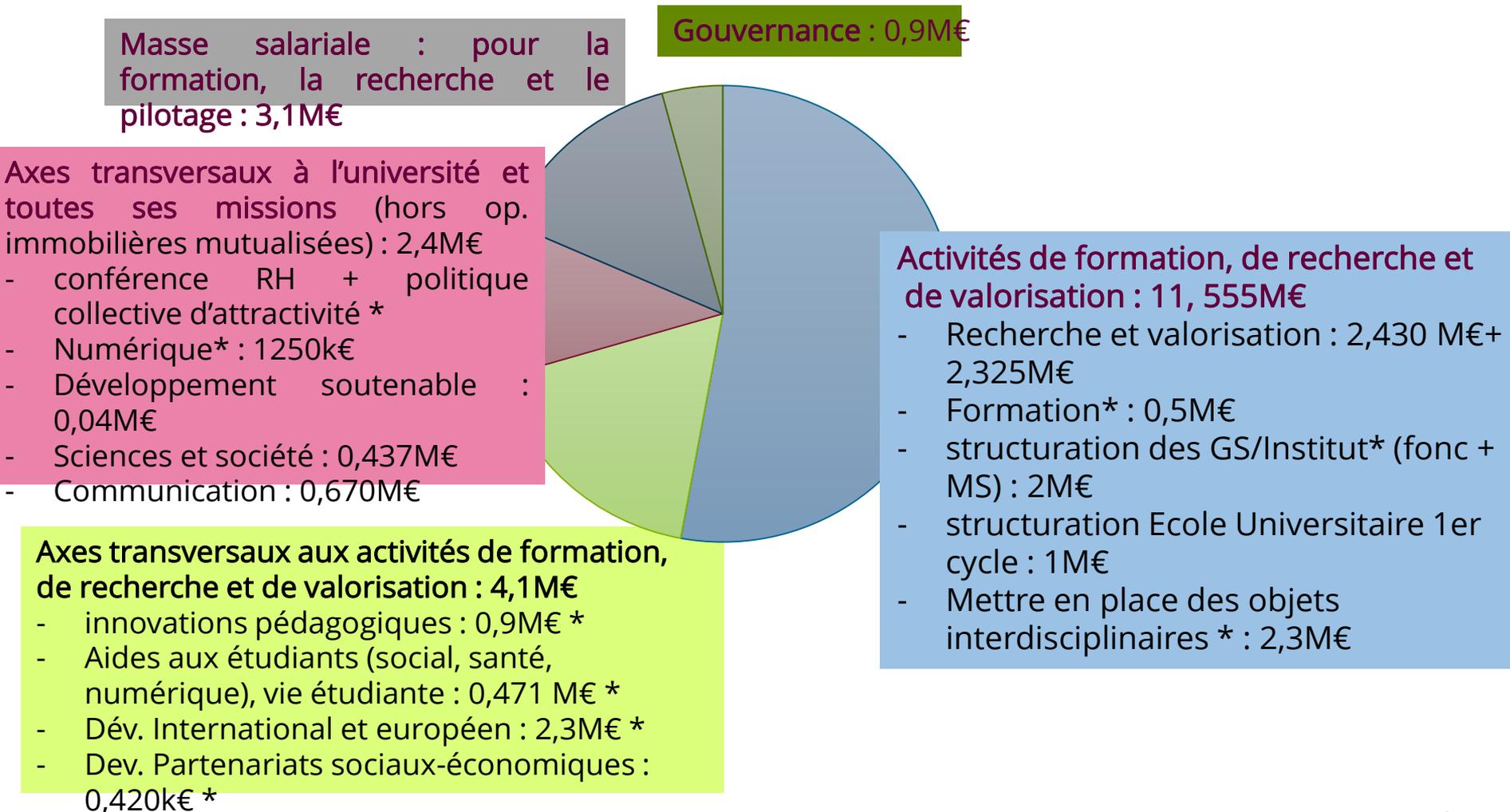
## Axes transversaux aux activités de formation, de recherche et de valorisation :

- Soutenir les innovations pédagogiques et des programmes de formation transversaux
- Développer l'aide sociale, l'aide en santé et l'aide numérique aux étudiants
- Assurer l'internationalisation de l'établissement, des formations et des personnels et privilégier cette année le déploiement d'actions en distanciel
- Accentuer notre participation à l'Europe et réussir en particulier le déploiement de l'alliance EUGLOH
- Développer les liens avec les partenaires socio-économiques et de la société civile, en particulier pour 2021 en identifiant les impacts liés à la crise économique post COVID

## Axes transversaux à l'université et toutes ses missions

- Mettre en place la conférence RH dans l'optique de développer une politique collective d'attractivité RH
- Élargir les actions en faveur du développement soutenable et de la responsabilité sociétale, à tous les niveaux (formation, recherche, fonctionnement, processus, ...)
- Adapter le plan stratégique et de gestion du numérique de l'université aux transformations majeures.
- Poursuivre la maîtrise d'ouvrage et l'achèvement des infrastructures Immobilières

# Orientations politiques des dépenses 2021 : périmètre commun : enveloppe Idex dévolu (20,240M€) + reprogrammation 2020 (2M€)



\* Axe stratégique aussi financé sur des projets fléchés PIA (Hycare, SFRI, etc)

# Recettes 2021, recettes connues

**Budget Initial 2021 Université ParisSaclay : Recettes 516 M€ dont**

- 292M€ de SCSP (employeur) + 1,26 M€ de CVEC (employeur) + 1,8M€

GIEC

- 70M€ de ressources propres (TA, FI, Contrats recherche, ...)

- 100M€ de recettes fléchées sur des opérations immobilières Etat,

Région,...

**- 40M€ de recettes Idex et PIA (Inst. Convergence, SFRI, Idées, Hycare, ...)**

+ 11M de régul ANR période 2011-2020

**opérations financées dans le cadre du PIA 3=> 7M€ de recettes sur 2021**

- Instituts de convergence : Cland, DataAI
- SFRI (projet de 17M€ sur 9ans) : 1,7M€
- Idées (projet 22M€ sur 9ans) : 3,5M€
- Hycare (projet de 1,5M€ sur 1,5ans): 1,1M€
- Eugloh Formation et Recherche (projet de 1.4 M€ pour 3 ans): 0,5M€

# Recettes 2021, recettes connues

## 3. Exemple d'autres financements fléchés périmètre commun et périmètre employeur

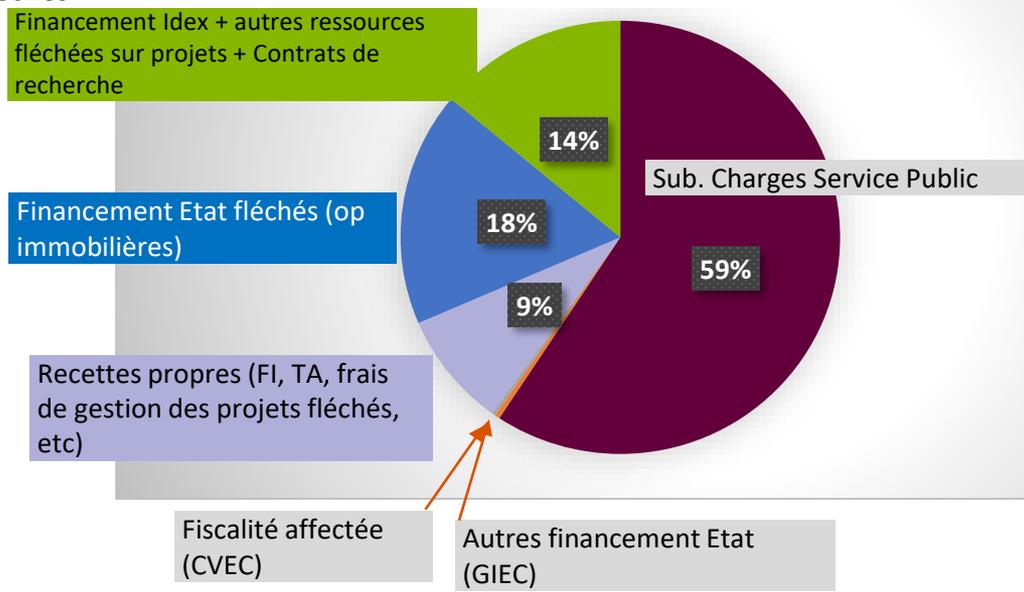
- Eugloh H2020 Eugloria (2 M€ pour 3 ans)
- Eugloh H2020 Infra (6,5M€ pour des équipements) => notification en cours
- Erasmus Classique et MIC 2M€
- Programme doctoral UDOPIA en intelligence artificielle, lauréat de l'appel ANR pour 30 contrats doctoraux (50% du financement - 1,8M€ de sept. 2020 à sept. 2022)
- Bourses doctorales (bourses Chateaubriand, Fulbright, Eiffel, Chinese Scientific Council ; environ 600k€ par an)
- projet AIDA en collaboration avec IBM et BPI (1,7M€ sur 42 mois, soit environ 500k€ en 2021)
- Projets Région Ile de France ou MESRI : Pôle Entrepreneuriat, Etudiant Paris-Saclay (30k€), Territoires d'innovation de grande ambition (300k€ sur 2 ans), cordées de la réussite (134k€), étudiants en situation de handicap (80k€), Maturation (100k€), FabLab-C19 (100k€)
- Infrastructure de recherche en biologie et santé pour trois cohortes Constances (8M€ sur 5 ans), E4N (3M€) et CKD Rein (1,8M€)
- AAP Région « Équipements et plateformes scientifiques et technologiques – Sésame » : 10 demandes (5 projets retenus - 2 au CEA, 1 au CNRS, 1 à l'Onera, 1 Inrae/AgroParisTech) => pas d'impact sur le budget de l'université

# Recettes Prévisionnelles 2021 : tous périmètres

	BI 2020	BI+BR 2020	BI 2021	Variation BI 2021 - BI 2020	var % par rapport BI
<b>Recettes globalisées</b>	<b>329 816 202</b>	<b>332 632 927</b>	338 719 441	8 903 239	<b>2,7%</b>
SCSP	288 753 406	290 274 064	<b>292 147 888</b>	3 394 482	<b>1,2%</b>
Autres financements de l'Etat (GIEC)	2 153 554	1 495 975	1 834 448	-319 106	<b>-14,8%</b>
Fiscalité affectée* (CVEC)	1 232 000	1 755 770	1 260 000	28 000	<b>2,3%</b>
Recettes propres (FI, TA, frais de gestion des recettes fléchés, etc)	37 677 242	39 107 118	43 477 105	<b>5 799 863</b>	<b>11,7%</b>
<b>Recettes fléchées</b>	<b>129 327 357</b>	<b>118 839 916</b>	<b>178 133 082</b>	<b>48 805 725</b>	<b>37,7%</b>
Financements de l'Etat fléchés (opérations immobilières)	57 910 398	27 142 587	86 281 431	28 371 033	<b>49,0%</b>
Financement IDEX + autres ressources fléchées sur projets + Contrats de recherche	71 416 959	91 697 329	91 851 651	20 434 692	<b>28,6%</b>
<b>Total</b>	<b>459 143 559</b>	<b>451 472 843</b>	<b>516 852 523</b>	<b>57 708 964</b>	<b>13%</b>

BI 2020 avec retraitement des opérations comUE sur Fond Etat fléchés

## recettes prévisionnelles



# Recettes Prévisionnelles 2021 : tous périmètres

	BI 2020	BI+BR 2020	BI 2021	Variation BI 2021 - BI 2020	var % par rapport BI
<b>Recettes globalisées</b>	<b>329 816 202</b>	<b>332 632 927</b>	338 719 441	8 903 239	<b>2,7%</b>
SCSP	288 753 406	290 274 064	292 147 888	3 394 482	<b>1,2%</b>
Autres financements de l'Etat (GIEC)	2 153 554	1 495 975	1 834 448	-319 106	<b>-14,8%</b>
Fiscalité affectée* (CVEC)	1 232 000	1 755 770	1 260 000	28 000	<b>2,3%</b>
Recettes propres (FI, TA, frais de gestion des recettes fléchés, etc)	37 677 242	39 107 118	43 477 105	5 799 863	<b>11,7%</b>
<b>Recettes fléchées</b>	<b>129 327 357</b>	<b>118 839 916</b>	<b>178 133 082</b>	<b>48 805 725</b>	<b>37,7%</b>
Financements de l'Etat fléchés (opérations immobilières)	57 910 398	27 142 587	86 281 431	28 371 033	<b>49,0%</b>
Financement Idex + autres ressources fléchées sur projets + Contrats de recherche	71 416 959	91 697 329	91 851 651	20 434 692	<b>28,6%</b>
<b>Total</b>	<b>459 143 559</b>	<b>451 472 843</b>	<b>516 852 523</b>	<b>57 708 964</b>	<b>13%</b>

BI 2020 avec retraitement des opérations comUE sur Fond Etat fléchés

Dont la compensation des prolongations des CD (1M€) et le DSG (0,3M€)

Dont Compléments année pleine

- Congés pédagogiques : 105k
- ORE : 390k + 222k
- Réforme santé : 114k

Dont

- LPR RH : 1,3M
- PPCR : 202k
- Plan de relance : places supp : 310k

# Recettes Prévisionnelles 2021 : tous périmètres

	BI 2020	BI+BR 2020	BI 2021	Variation BI 2021 - BI 2020	var % par rapport BI
<b>Recettes globalisées</b>	<b>329 816 202</b>	<b>332 632 927</b>	338 719 441	8 903 239	<b>2,7%</b>
SCSP	288 753 406	290 274 064	292 147 888	3 394 482	<b>1,2%</b>
Autres financements de l'Etat (GIEC)	2 153 554	1 495 975	1 834 448	-319 106	<b>-14,8%</b>
Fiscalité affectée* (CVEC)	1 232 000	1 755 770	1 260 000	28 000	<b>2,3%</b>
Recettes propres (FI, TA, frais de gestion des recettes fléchés, etc)	37 677 242	39 107 118	43 477 105	5 799 863	<b>11,7%</b>
<b>Recettes fléchées</b>	<b>129 327 357</b>	<b>118 839 916</b>	<b>178 133 082</b>	<b>48 805 725</b>	<b>37,7%</b>
Financements de l'Etat fléchés (opérations immobilières)	57 910 398	27 142 587	86 281 431	28 371 033	<b>49,0%</b>
Financement Idex + autres ressources fléchées sur projets + Contrats de recherche	71 416 959	91 697 329	91 851 651	20 434 692	<b>28,6%</b>
<b>Total</b>	<b>459 143 559</b>	<b>451 472 843</b>	<b>516 852 523</b>	<b>57 708 964</b>	<b>13%</b>

BI 2020 avec retraitement des opérations comUE sur Fond Etat fléchés

RP composantes (FI, FC, TA, CFA, etc) :  
 22M€  
 Frais de gestion : 3,8M€  
 Refacturation charges de campus :  
 6M€  
 Prestations diverses

RP composantes : FC : -17%; TA : -17%; CFA :  
 +10%  
 Frais de gestion des projets fléchés nouveaux  
 Frais de gestion Idex 8%

# Retour du plan de relance et impact sur demandes CPER



Rappel demandes relance (hors ONR) : 58 projet pour 230 M€

Résultats relance (hors ONR) : 16 projet pour 38 M€

- soit environ 16% des montants demandés
- soit 5,5% de la dotation nationale "université" (700M selon CPU)
- soit 13% de la dotation des 10 UDICE

**Impact théorique sur demandes CPER : 22M** mais un projet à 10M n'étaient pas priorisé par UEVE

- les demandes en priorité 1 sont donc ramenées à 185M
- MAIS le CPER est différé d'un an (signature automne pour mise en œuvre 2022)

Dotation globale périmètre (y compris ONR)	60 306 729 €	Impact sur demandes CPER	P	nombre de projets retenus
<b>Sous-total hors ONR du périmètre</b>	<b>38 462 279 €</b>	<b>-22 031 880 €</b>		<b>16</b>
dont UPSaclay périmètre employeur	7 777 182 €	-1 653 783 €	P1	6
dont UEVE	13 224 000 €	-9 893 000 €	P3	2
dont UVSQ	2 169 000 €			2
dont IOGS	13 700 000 €	-9 700 000 €	P1	1
dont APT	807 000 €			4
dont IHES	785 097 €	-785 097 €	P1	1

<b>Sous-total ONR du périmètre</b>	<b>21 844 450 €</b>			<b>7</b>
dont CNRS	1 246 450 €			3
dont CEA	7 836 000 €			2
dont Synchrotron	12 672 000 €			1
dont ISRN	90 000 €			1

# Ressources attendues : demandes CPER Patrimoine



**CPER patrimoine : Demande de 195M€**  
**Dotation probable aux environs de 170M€**  
**Impact plan de relance inconnu**

Projets arbitrés P1	porteur	Coût M€	demande CPER M€
Faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre	Composante universitaire	26,3	26,3
PASREL	INSERM/CEA/UPSaclay	64,9	38
E-Santé	UVSQ	46	21
1 <sup>er</sup> cycle: campus vallée & IUT d'Orsay	Composantes universitaires	43	28
Campus sport et/ou IUT/Maupertuis/MSH-Learning Center	UEVE	25	17
Bâtiment IJC Lab (Physique de la vallée)	CNRS	31,5	14
Bâtiment Bréguet dont siège de l'Université	Centrale Supélec/UPSaclay	115	35
Bâtiment 503 - accueil d'activités entrepreneuriales	IOGS	13,7	9,7
Bioéconomie	INRAE	8,345	5,1
FarmlnnLab	Agro Paris Tech	1,15	0,5
Résidence accueil chercheurs	IHES	2,4	1,4

# Ressources attendues : demandes CPER Equipements



## Demande des priorités 1 : 37,8M€

Acronyme	Intitulé	Bénéficiaires principaux	Coût estimé (M€)	demande CPER (M€)	Positionnement scientifique
Equipements BPC	Renouvellement des équipements les plus vétustes qui ne peuvent être déménagés	UFR pharma et sciences – CNRS – Inserm	3,4	3,4	Interface biologie/chimie – Innovation thérapeutique
HPC-DATA@UPS	Centre calcul haute performance	ENS – CS –UFR sciences – CNRS	8,4	8,4	Numérique
INRIA Startups Center	Dispositif dédié deeptech numérique	Inria et ouverture	6,7	3,9	Numérique
OPERA	Infrastructures de recherche ouvertes pour une agriculture et une alimentation respectueuses de la santé et de l'environnement.	Inrae – AgroParisTech et ouverture	5,6	2,7	Agriculture-alimentation santé
PASREL	Equipements pour PASREL	Inserm – CNRS- CEA - UFR médecine	9,3	5,3	Imagerie médicale
<a href="#">CryoEM@SOLEIL</a>	Cryo-microscopie électronique	Synchrotron - CEA – CNRS – ENS – UFR sciences	5	5	Microscopie
PANORAMA	PIAteformes pour les NanOsciences et pour l'exploration RApide de nouveaux Matériaux	CNRS – UFR sciences - CS	9,1	9,1	Nanotechnologies
			47,5	37,8	

# Demandes DSG1 2021

Pour rappel : en 2020 => 300k€

Besoins / Crédits destinés à **sécuriser la trajectoire financière**

- RH

- glissement vieillesse technicité => 1 et 1,5M€par an
- plan de rattrapage du régime indemnitaire BIATSS => 0,4M€
- mise en œuvre de la loi de la transformation publique sur le plan de l'emploi contractuel => 0,7k€

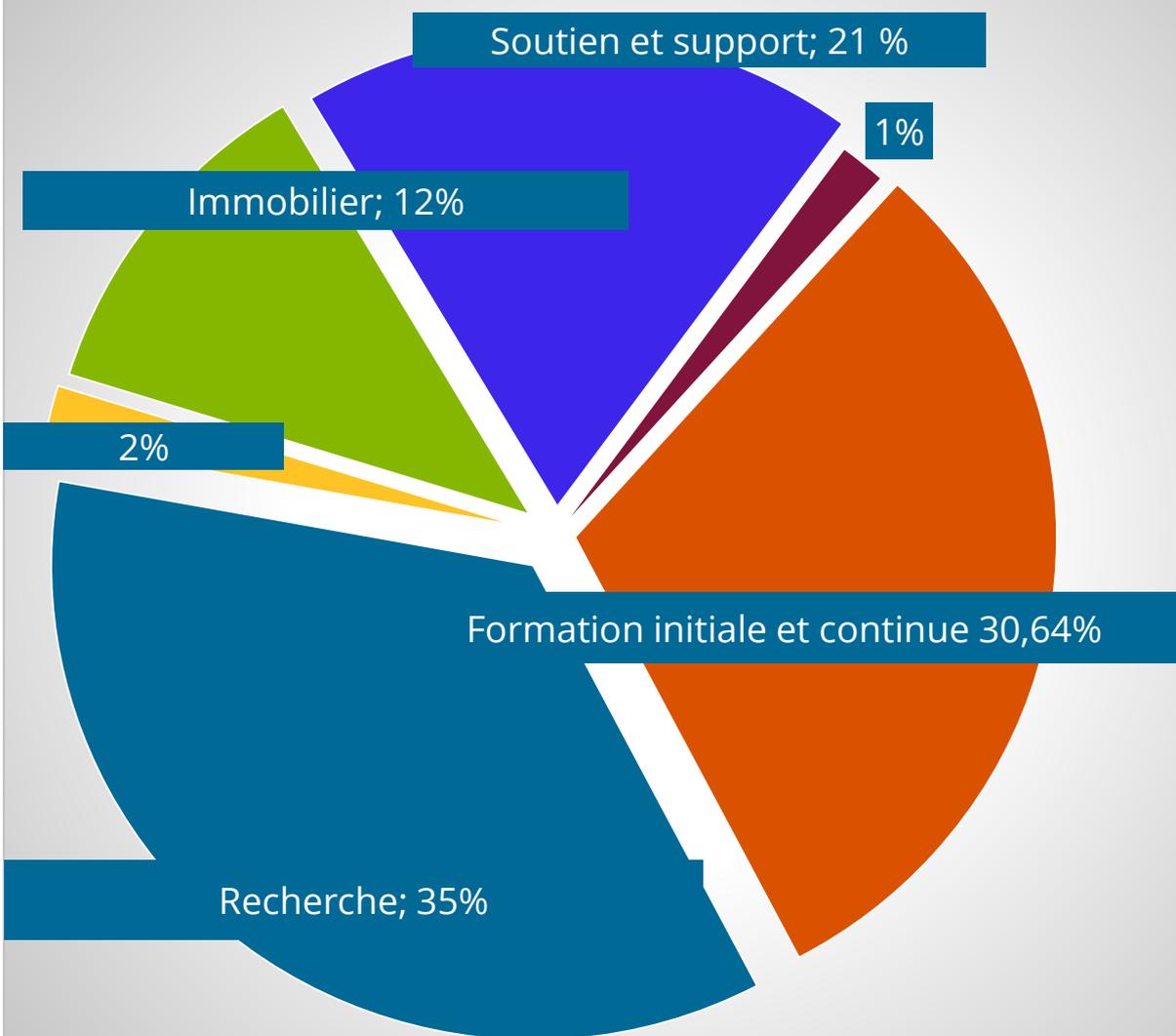
- Patrimoine (hors impact covid)

- Bâti neuf ou rénové
- Bâti ancien
- Non bâti

- Besoins / Transformation de l'Université Paris-Saclay après fusion et création

- taux d'encadrement : niveau actuel et anticipation de la fusion
- Cellule de développement numérique
- Renforcement de la DRH
- Attractivité et Réussite des étudiants

# Orientations des dépenses 2021



Destination des dépenses de fonctionnement (F et MS) :

Recherche : 162,7 M€

Formation : 139,2 M€

Support & soutien : 96,1 M€

Bibliothèques et documentation : 8,8 M€

Immobilier : 36,7 M€

Aides et santé Etudiants : 7,8 M€



- **Contribution vie étudiante** : 1,6 M€ stable
- **Composantes universitaires** : 28,7M€
- **Recherche** : 8,1 M€ +0,4 M€ (récurrents laboratoires, équipements recherche ; attractivité, IUF....)
- **Patrimoine** : 14,0 M€
- **Directions hors patrimoine et direv** : 15,4 M€
- **Investissements autofinancés** (gros entretien, équipements...) : 11,6 M€ (+2,3 M€)



- Données budgétaires:

	BI 2021	BI 2020 (rappel)
Recettes	516.852.523 €	459.143.559 €
Dépenses	600.675.652 €	506.183.286 €
Solde	-83.823.129€	-47.039.727€

- Données Patrimoniales:

	BI 2021	BI 2020
Résultat	793 762 €	226.315 €
Capacité d'autofinancement	8 073 891 €	6.281.315 €
prélèvement sur le fonds de roulement	15 826 644 €	14.284.440 €

# Soutenabilité : indicateurs de l'IGESR



	Compte financier* 2019	BI+BR 2020	Prev atterrissage 2020	BI 2021
<b>Equilibre financier</b>				
Résultat net comptable	8 628 617	-423 553	9 739 629	793 762
trésorerie en jours de charges décaissable	137	99	135	47
<b>Autonomie financière</b>				
produits encaissables hors SCSP /total des produits en	29%	29%	27%	36%
<b>Evolution masse salariale</b>				
Charge de personnel sur produit encaissable	70%	71%	73%	67%
<b>Soutenabilité des projets d'investissements</b>				
Fonds de roulement net comptable en jours de charg	53	38	56	34
* CF 2019 : somme CF ComUE et Universtié Paris-Sud				

# Soutenabilité : le financement des Investissements



## Investissements autofinancés :

	BI 2020 CP	BI 2021 CP	BI 2021-BI 2020 CP
Etablissement ( dont AAP )			
Composantes, services centraux, établissements (dont AAP)	7 123 187	7 377 621	254 434
Contrats de recherche, enseignement et FC composantes	2 015 760	3 671 940	1 656 180
Travaux composantes et autres opérations autofinancés	2 473 250	4 202 109	1 728 859
<b>TOTAL investissements autofinancés</b>	<b>11 612 198</b>	<b>15 251 670</b>	<b>3 639 473</b>
dont contrats financés par recettes d'exploitation	2 015 760	3 671 940	
<b>investissement dont le financement requiert un objectif de CAF et ou d'impact sur le FDR</b>	<b>9 596 437</b>	<b>11 579 730</b>	<b>1 983 293</b>

Dont :

Composantes universitaires : 2,5 M€; AAP CFVU : 0,85 M€; provision impact covid et opérations campus : 0,9 M€

Travaux : dont accessibilité 0,9 M€ ; réseaux 1,2 M€,

# Financement des investissements



	BI 2021 (M€)	Financeme nt de l'actif (M€)	%	CAF (M€)	%	prélèvement sur le FDR (M€)	%
Investissements autofinancés hors contrats	11,6	0,0	0%	4,6	40%	7,0	60%
Investissements contrats de recherche , enseignement et FC	3,9	0,4	10%	3,5	90%	0,0	0%
Investissement sur opérations sous financement PIA hors opé immo	2,4	2,4	100%		0%	0,0	0%
Opérations immobilières hors BPC	100,3	91,5	91%		0%	8,9	9%
BPC	31,3	31,3	100%		0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>149,4</b>	<b>125,5</b>	<b>84%</b>	<b>8,1</b>	<b>5%</b>	<b>15,8</b>	<b>11%</b>

# Le budget en chiffres : le solde budgétaire



	2020				2021	
	BI 2020	<u>Prévision d'exécution 2020</u>		Taux d'exécution		BI21-BI20
Recettes globalisées	329 816		331 803	101%	338 719	8 903
Recettes fléchées	129 327		101 162	78%	178 133	48 806
<b>Total recettes</b>	<b>459 144</b>		<b>432 965</b>	<b>94%</b>	<b>516 853</b>	<b>57 709</b>

	2020				Paris Saclay		Variation
	BI 2020		<u>Prévision d'exécution 2020</u>		BI 2021		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Personnel	292 323	292 323	290 253	290 253	307 412	307 412	15 090
Fonctionnement	99 124	105 397	81 186	89 816	146 882	143 834	38 437
Investissement	41 909	108 464	23 235	60 299	77 489	149 430	40 966
<b>Total</b>	<b>433 356</b>	<b>506 183</b>	<b>394 673</b>	<b>440 368</b>	<b>531 784</b>	<b>600 676</b>	<b>94 492</b>

<b>Solde budgétaire</b>		<b>-47 040</b>		<b>-7 403</b>		<b>-83 823</b>
-------------------------	--	----------------	--	---------------	--	----------------

Variation trésorerie non budgétaire				1 834		1 335
Trésorerie		59 255		140 514		58 027



## Objet : Approbation du Budget Initial 2021

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3, R 719-66 et R 719-68

Vu les articles 175, 176 et 178 à 181 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, et notamment ses articles 10 et 12

Vu la circulaire 2B2O-19-3160 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État pour 2020

Vu le recueil des règles budgétaires des organismes, dans sa version revue par l'arrêté du 26 juillet 2019

Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

**Article 1** : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- Plafond d'emplois : 4 617 ETPT, soit 3 869 ETPT sous plafond Etat et 748 ETPT hors plafond Etat
- 531 783 936 € (dont 1 342 643 € pour la Fondation) d'autorisations d'Engagement se décomposant comme suit :
  - Personnel : 307 412 474 € (dont 583 000 € pour la Fondation)
  - Fonctionnement : 146 882 310 € (dont 666 643 € pour la Fondation)
  - Investissement : 77 489 152 € (dont 93 000 € pour la Fondation)
- 600 675 652 € (dont 1 342 643 € pour la Fondation) de crédits de paiement se décomposant comme suit :
  - Personnel : 307 412 474 € (dont 583 000 € pour la Fondation)
  - Fonctionnement : 143 833 538 € (dont 666 643 € pour la Fondation)
  - Investissement : 149 429 640 € (dont 93 000 € pour la Fondation)
- 516 852 523 € de prévisions de recettes (dont 1 120 797 € pour la Fondation).

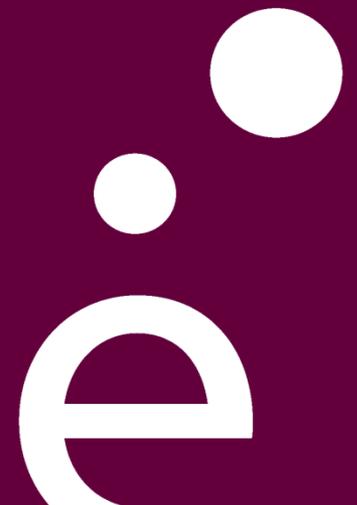
**Article 2** : Le conseil d'administration vote le projet de budget initial 2021 tel qu'il lui a été présenté et annexé à la présente délibération qui conduit à :

- un solde budgétaire de : - 83 823 129 € (dont - 221 846 € pour la Fondation)
- un résultat prévisionnel du compte de résultat de : + 793 762 € (dont + 114 975 € pour la Fondation)
- une capacité d'autofinancement de : + 8 073 891 € (dont + 127 975 € pour la Fondation)
- une variation du fond de roulement de : - 15 826 644 €
- une variation de trésorerie de : - 82 487 674 €

Les tableaux des emplois, autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

# I. Point de gouvernance

2. Information : Projet Annuel de Performance



- reprendre les axes définis dans le Contrat Quinquennal

**Axe 1- Missions cœur : politique formation, vie étudiante, recherche**

**Axe 2 - Stratégie européenne et stratégie internationale de l'Université Paris-Saclay**

**Axe 3 - UPSaclay comme acteur académique, territorial, socio-économique et sociétal**

**Axe 4 - le pilotage et la gouvernance d'UPSaclay : subsidiarité et participation**

 18 indicateurs nouveaux / jalons  
En tout environ 45 indicateurs globaux

Décembre 2020

Février 2022

Présentation des axes stratégiques  
*Budget 2021*

 Bilan dans le RAP UPSaclay

- Beaucoup de nouveaux indicateurs à construire
- Périmètre employeur (EtCo ont leur PAP propre)

## **PAP UPSaclay : Projet annuel de performance UPSaclay**

(Avec vote budget déc. 2020 pour année 2021)

Le PAP précise « la présentation des actions, éventuellement des coûts associés, des objectifs poursuivis, des résultats obtenus et attendus pour les années à venir mesurés au moyen d'indicateurs précis dont le choix est justifié » (LOLF, article 51-5).

## **RAP UPSaclay : Rapport annuel de performance UPSaclay**

(Avec compte financier fév. année 2022)

Le RAP mettra « en évidence les écarts avec les prévisions du PAP : objectifs et résultats attendus et obtenus, éventuellement indicateurs et coûts associés » (LOLF, article 54-4)



Premier PAP UPSaclay : Une version HYDRIDE RAP/PAP

## AXES CQ

## OBJECTIFS

OBJECTIF I.1. : Assurer le pilotage global des formations et développer les objectifs transversaux : réussite étudiante, insertion professionnelle, interdisciplinarité, ouverture à l'international  
OBJECTIF I.2. : Structurer le premier cycle pour permettre une adaptation des formations aux besoins et profils étudiants, en même temps qu'aux besoins de la société et à l'objectif de former des esprits éclairés  
OBJECTIF I.3. : Installer les Graduate School & Institut et proposer des formations attractives internationalement  
OBJECTIF I.4. : Assurer l'internationalisation des formations  
OBJECTIF I.5. : Développer et structurer les actions en matière d'éthique et d'intégrité scientifique  
OBJECTIF I.6. : Favoriser l'union des ressources pour la recherche à UPSaclay  
OBJECTIF I.7. : Mettre en oeuvre les orientations de la politique scientifique  
OBJECTIF I.8. : Assurer l'accompagnement au plus près de la communauté de recherche pour faciliter son quotidien  
OBJECTIF I.9. : Mettre la production scientifique à disposition de la communauté scientifique et de la société en général, dans une démarche de science ouverte, et développer les approches de science participative  
OBJECTIF I.10. : Mettre en avant la proposition de la valeur de l'université UPSaclay pour une politique proactive de transfert des connaissances  
OBJECTIF I.11. : Assurer le lien recherche-formation et structurer les forces des Graduate-Schools et institut et l'EU1CPS  
OBJECTIF I.12. : Accompagner le développement de l'information et de la connaissance en soutien à la formation et à la recherche  
OBJECTIF I.13. : Promouvoir une vie de campus de qualité, sous tous ses aspects

Missions cœur :  
politique formation,  
vie étudiante,  
recherche

Stratégie européenne  
et stratégie  
internationale de  
l'Université Paris-  
Saclay

OBJECTIF II.1. : Installer une gouvernance de la politique internationale à l'échelle de l'UPSaclay  
OBJECTIF II.2. : Former à l'international et aux valeurs EU, amplifier l'offre de formation pour les internationaux et l'offre de soutien à la mobilité  
OBJECTIF II.3. : Améliorer l'attractivité de l'université : visibilité et accueil

UPSaclay comme  
acteur académique,  
territorial, socio-  
économique et  
sociétal

OBJECTIF III.1. : Approfondir l'articulation avec les ORN et l'IRI  
OBJECTIF III.2. : Implanter l'UPSaclay comme un partenaire des acteurs publics à l'échelle du territoire (collectivités, région, pays)  
OBJECTIF III.3. : Développer les liens avec les partenaires socio-économiques et de la société civile pour un rôle plus affirmé de l'Université  
OBJECTIF III.4. : Faire de l'UPSaclay une université engagée dans le dialogue sciences avec et pour la société et la promotion de la culture et la promotion de l'égalité des chances  
OBJECTIF III.5. : Positionner l'UPSaclay comme un acteur majeur de la recherche scientifique et de la promotion de la culture et de la promotion de l'égalité des chances

Le pilotage et la  
gouvernance  
d'UPSaclay :  
subsidiarité et  
participation

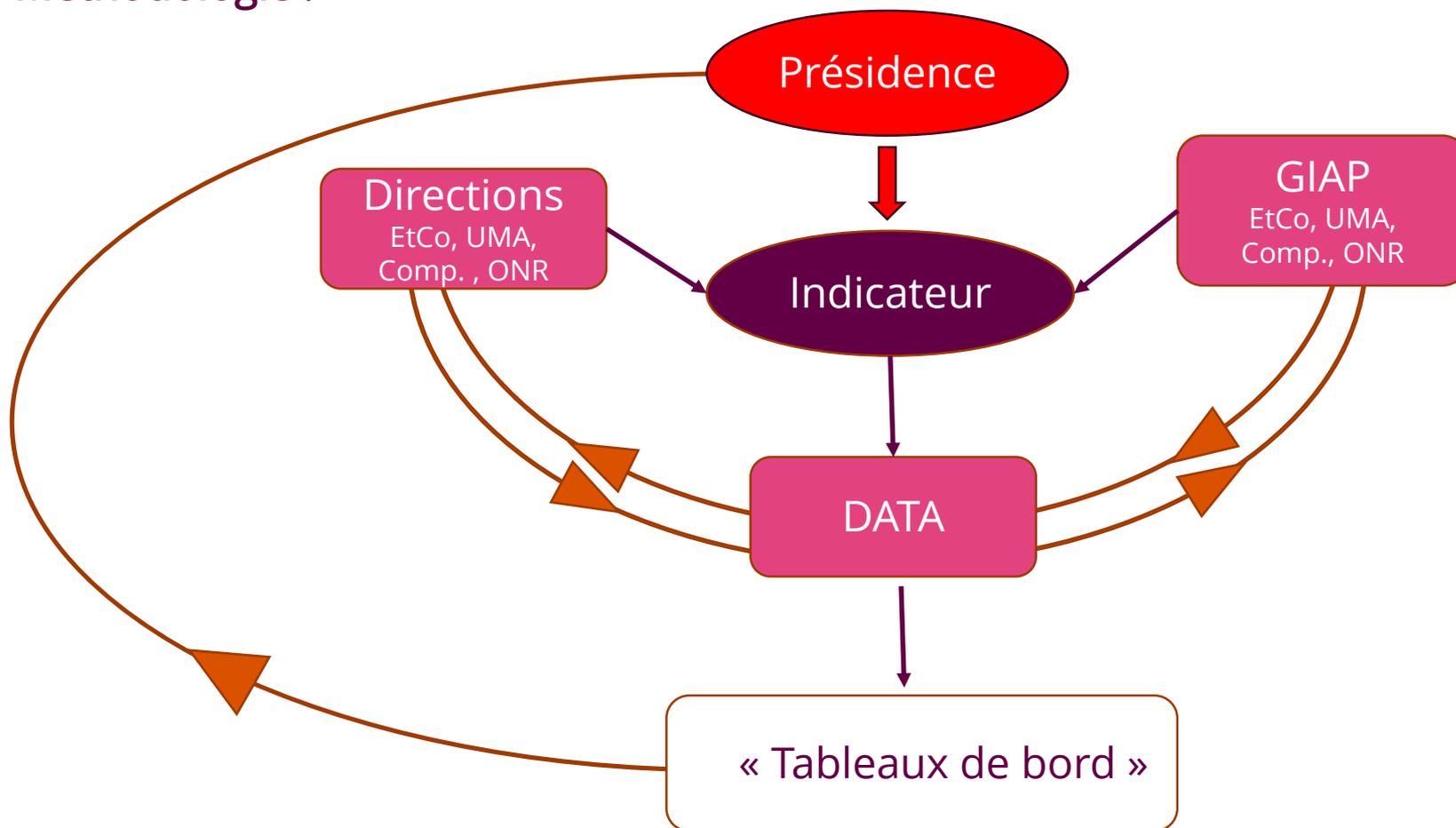
OBJECTIF IV.1. : Installer les instances et processus de décision de l'UPSaclay  
OBJECTIF IV.2. : Renforcer l'aide au pilotage, l'amélioration des processus et des organisations internes, et la démarche d'évaluation

## Bilan périmètre employeur : 26 indicateurs

**Présentation des objectifs UPSACLAY : 19 nouveaux indicateurs CQD  
14 jalons**

1. INDICATEUR CQD - Taux d'insertion des diplômés
2. INDICATEUR CQD - Nombre d'étudiants-entrepreneurs
3. INDICATEUR CQD - Nombre d'inscriptions en licence double-diplôme
4. INDICATEUR CQD - Taux de réussite à l'EU1CPS
5. INDICATEUR CQD - Proportion d'élèves ingénieurs parmi les inscrits en Master à l'UPSaclay
6. INDICATEUR CQD - Proportion d'étudiants bénéficiant d'une mobilité sortante, physique et virtuelle
7. INDICATEUR CQD - Proportion de parcours de formation enseignés en langue anglaise
8. INDICATEUR CQD - Nombre de parcours introduisant une formation à la citoyenneté européenne ou Internationale
9. INDICATEUR CQD - Nombre et montant des financements publics obtenus pour des objectifs de recherche
10. INDICATEUR CQD - Nombre et pourcentage des publications dans les 10% les plus citées
11. INDICATEUR CQD - Proportion de la production scientifique en accès ouvert
12. INDICATEUR CQD - Indices de satisfaction des étudiants sur les conditions de travail, d'hébergement, de vie quotidienne et d'animation culturelle
13. INDICATEUR CQD - Nombre d'étudiants internationaux et nombre de nationalités représentées (mobilité entrante)
14. INDICATEUR CQD - Financement de projets contribuant à la construction de l'espace européen de l'ESR
15. INDICATEUR CQD - Nombre de personnels bénéficiant d'une formation ou mobilité européenne ou internationale
16. INDICATEUR CQD - Nombre et montant des contrats de recherche avec des partenaires socio-économiques et de la société civile
17. INDICATEUR CQD - Nombre de dossiers de candidature pour les formations (étudiants)
18. INDICATEUR CQD - Nombre de dossiers de candidature aux postes du personnel BIATSS
19. INDICATEUR CQD - Nombre de dossiers de candidature aux postes d'enseignant chercheur

## Méthodologie :



Janvier 2021

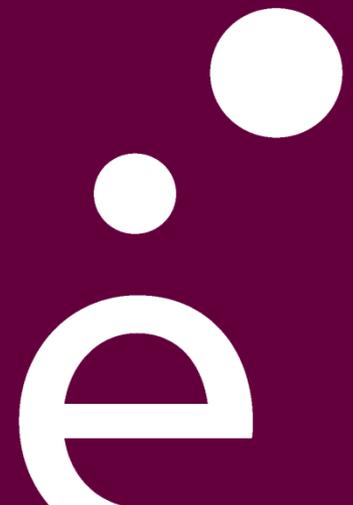
Février 2022

Présentation des axes stratégiques  Bilan dans le RAP UPSaclay  
*Budget 2021*

- Beaucoup de nouveaux indicateurs à construire
- Périmètre (EtCo, UMA ont leur PAP propre)

## I. Point de gouvernance

3. **Vote** : Nomination de membres du Comité d'Orientation Stratégique



# Conseil d'Orientation Stratégique



Le CA du 13 octobre a désigné 12 membres du Comité d'Orientation Stratégique (COS)

F	Budzinski	Hélène	DR CNRS Bordeaux	Académique/chimie
F	Maizi	Nadia	UCA	Académique/math, DevDur
H	Hoffmann	Jules	Université Strasbourg	Académique/santé
F	Bokova	Irina	UNESCO	Académique/SHS Sc. politique
F	Frenay	Mariane	Professeure à l'Université Catholique de Louvain	Académique/SHS Sciences de l'éducation
H	Le Gall	Jean-Yves	Président CNES- ancien président Ariane Espace	aérospatial
H	Salha	Bernard	EDF	Energie
F	Dron	Dominique	Commissariat général au développement durable	environnement
F	Liautaud	Martine	Liautaud & Cie	Finance
H	Potier	Benoit	Air Liquide	Industrie
F	Kosowski	Béatrice	IBM	Numérique
H	Duportet	Xavier	Elygo Biosciences	Star up

Les statuts prévoient un COS composé de 10 à 15 membres

→ possibilité de compléter ce COS avec un max de 3 personnalités

1. **M. Patrick Caron, docteur en sciences vétérinaires et HDR en géographie** il est chercheur au CIRAD<sup>1</sup>, membres du conseil d'administration du CGIAR<sup>2</sup>. Il est également président d'Agropolis International, membre du Comité scientifique du Food System Summit des Nations Unies et a présidé le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition des Nations Unies.
2. **Mme Fabiola Gianotti, physicienne, Directrice Générale du CERN.** Elle est également membre correspondante de l'académie des Lyncéens, membre associée étrangère de l'Académie des Sciences et nommée au comité consultatif scientifique auprès du secrétaire général de l'ONU.

=> réponse négative

=> 13 membres : 8F, 5H



**Objet : Nomination de membres du Comité d'Orientation Stratégique**

**Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,**

**Vu** le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;

**Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 13 octobre 2020 portant désignation des membres du Comité d'Orientation Stratégique ;

**Vu** Les statuts et notamment leur article 30 ;

**Vu** La note sur le complément présenté ;

**Considérant ce qui suit :**

Le Conseil d'administration nomme les membres du Comité d'Orientation Stratégique sur proposition du comité de direction élargie, pour un mandat de quatre ans, conformément aux modalités de compositions prévues dans les statuts ;

Que le Conseil d'administration lors de sa séance du 13 octobre n'a nommé que 12 personnalités, et qu'il entend pourvoir les sièges laissés vacants ;

Qu'il souhaite désigne les deux personnalités suivantes pour couvrir des domaines stratégiques pour l'Université, mais sous représentés, propose les personnes suivantes

- Monsieur Patrick CARRON, Docteur en sciences vétérinaires et HDR en Géographie ;

**Après en avoir délibéré,**

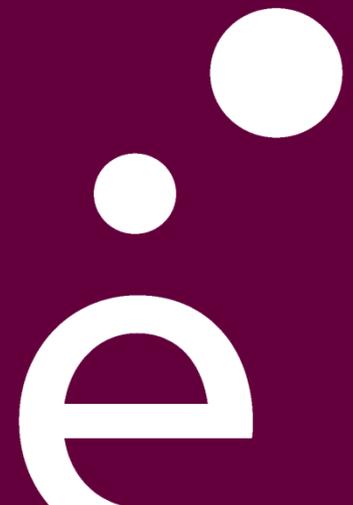
**Article premier : NOMME** Monsieur Patrick CARRON comme membre du Comité d'Orientation Stratégique, pour un mandat de quatre ans.

**Article 2 :** La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

## I. Point de gouvernance

4. **Vote** : Programmation Contribution Vie Etudiante et de Campus  
2021



# Budget CVEC : 3 principes généraux

1. Budgétisation CVEC suit le calendrier du budget général de l'Université
  - BU 2021 : vote CA de janvier 2021 des enveloppes de fonctionnement, d'investissement et de masse salariale de la CVEC
  - Exécution de la CVEC 2020 : présentée au même CA que le compte financier
2. Les crédits CVEC 2020 non exécutés sont réutilisables pour des dépenses CVEC en 2021, comme le prévoit la circulaire
3. Simplification de la prise de décision
  - La répartition des moyens, à l'intérieur de chaque enveloppe est effectuée par la CFVU, dont le rôle est de répartir les crédits de formation et de vie étudiante
  - L'attribution fine des crédits (aides individuelles, aides aux projets, etc.) est décidée par la présidente (ou la vice-présidente par délégation), après avis de la commission CVEC

Direction	Intitulé de la (re)programmation	Avis de la commission CVEC	Montant attribué en fonctionnement	Montant attribué en Investissement	Montant attribué en RH	Montants accordés
DVEEC	ASIU	Favorable	150 000,00 €			150 000,00 €
SIUAPS	Divers	Favorable	70 000,00 €	10 000,00 €	80 000,00 €	160 000,00 €
DVEEC	FSDIE AMII	Favorable	300 000,00 €			300 000,00 €
DVEEC	FSDIE Projets	Favorable	350 000,00 €			350 000,00 €
DVEEC	Charte des associations	Favorable	50 000,00 €			50 000,00 €
DVEEC	Appels à projet CVEC	Favorable	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	200 000,00 €
DVEEC	Socle DVEEC	Favorable	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
SUMPPS	Contribution à la masse salariale du SUMPPS et renouvellement de contrats sur 3 ans	Favorable	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
LA DIAGONALE	Ateliers artistiques et culturels 2021	Favorable	35 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	40 000,00 €



**Objet : Approbation de la Programmation Contribution Vie Etudiante et de Campus 2021**

**Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,**

**Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L123-2, R719-51 à R719-112

**Vu** la circulaire n°2019-029 du 21 mars 2019 relative à la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus

**Vu** les statuts de l'université Paris-Saclay

**Vu** la délibération IV-4 de la CFVU du 7 décembre 2020 relative à la programmation d'usage de la CVEC pour le budget 2021

**Vu** les propositions de programmation formulées par la commission CVEC du 10 novembre 2020 ;

**Considérant ce qui suit :**

Une contribution annuelle destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention est instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Celle-ci est versée par les étudiants auprès des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires qui les distribuent ensuite, notamment aux universités ;

Chaque établissement affectataire établit un programme des actions qu'il entend financer avec le produit de la contribution de vie étudiante et de campus qui lui est affecté et dresse un bilan des actions conduites l'année précédente, en associant les différents acteurs de la vie étudiante ;

Une commission adossée doit proposer la répartition des sommes allouées, au litre de la contribution vie étudiante et de campus, à l'Université ;

Le programme des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus et projets sont votés, chaque année, par le conseil d'administration après consultation de la commission des formations et de la vie universitaire ;

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : Approuve** la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 150 000 euros pour le budget 2021 (PFICVECCS20) pour le financement des aides sociales (ASIU)



## Objet : Approbation de la Programmation Contribution Vie Etudiante et de Campus 2021

**Article 2 : Approuve** la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 160 000 euros pour le budget 2021 (PFICVECCS21) pour le financement des activités sportives (SIUAPS)

**Article 3 : Approuve** la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 300 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS19 et 20) pour les aides matérielles informatiques individuelles (AMII)

**Article 4 : Approuve** la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 350 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS21) pour le FSDIE Projet des associations étudiantes

**Article 5 : Approuve** la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 50 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS19) pour le financement des chartes des associations

**Article 6 : Approuve** la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 200 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS20 et 21 pour la MS) pour le financement d'appels à projets

**Article 7 : Approuve** la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 40 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS21-MS) pour le financement d'un poste de responsable administratif et financier de la CVEC (DVEEC)

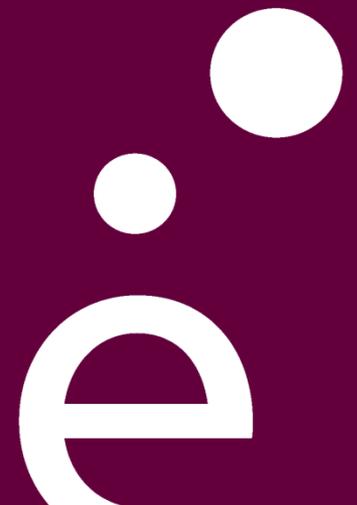
**Article 8 : Approuve** la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 350 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS21-MS) pour le financement d'une partie de la masse salariale santé étudiante (SUMPPS)

**Article 9 : Approuve** la proposition de programmation d'usage de la CVEC telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, portant sur un montant total de 40 000 euros pour le budget 2021 (PFI CVECCS21-Fonctionnement et MS) pour le financement des ateliers artistiques et culturels (La Diagonale).

**Article 10 :** La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.  
Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

## I. Point de gouvernance

### 5. Vote : Règlement intérieur du Conseil d'Administration





**Objet : Approbation du Règlement intérieur du Conseil d'administration**

**Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,**

**Vu** le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, et notamment son article 46 ;

**Vu** les statuts de l'université ;

**Vu** le projet de règlement intérieur joint aux présentes ;

**Considérant ce qui suit :**

**Considérant** que le Conseil d'administration adopte son règlement intérieur ;

**Après en avoir délibéré,**

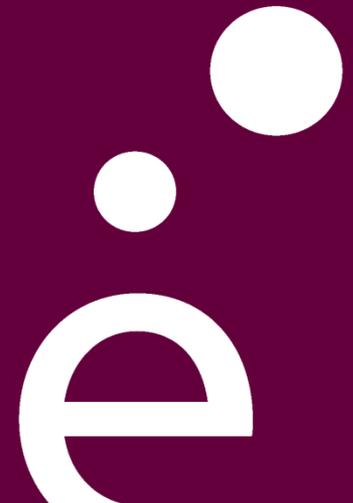
**Article premier : APPROUVE** le règlement intérieur, tel que proposé.

**Article 2 :** La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

## I. Point de gouvernance

6. Vote : Approbation de la modification des délégations de compétences du conseil d'administration à la Présidente de l'Université





**Objet : Approbation de la Délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université**

**Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,**

**Vu** le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;

**Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;

**Vu** les délibérations du conseil d'administration n° V du 9 mars 2020 et n°IV-1 du 20 avril 2020 relatives aux délégations de pouvoir du conseil d'administration à la Présidente de l'Université ;

**Considérant ce qui suit :**

Le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions au Président de l'Université, mentionnés aux points 11°, 12° et 21° de l'article 14 des statuts de l'Université Paris-Saclay.

*11° Approuve les accords et les conventions signés par le président ;*

*12° Autorise le président à engager toute action en justice, à recourir à l'arbitrage et à signer les transactions sur son périmètre de compétences ;*

*21° Accepte les dons et legs, les acquisitions et cessions immobilières, ainsi que l'aliénation des biens mobiliers sur son périmètre de compétences ;*

**Après en avoir délibéré,**

**Article premier : APPROUVE les modifications des délégations n°V du 9 mars 2020 et n°IV-1 du 20 avril 2020 concernant les points suivants :**

*11° - Approuve les accords et les conventions signés par le président :*

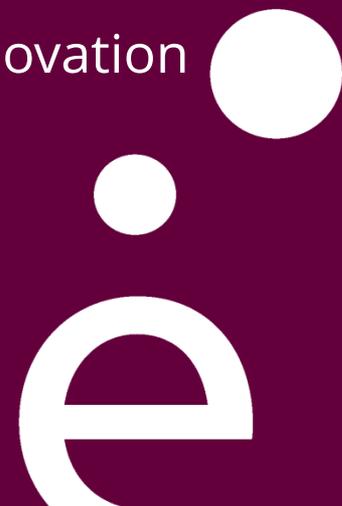
1. Approuver les prises à bail d'un loyer annuel, charges comprises, inférieur à 45 000€, lorsque la durée de location n'excède pas 9 ans.

*21° - Accepte les dons et legs, les acquisitions et cessions immobilières, ainsi que l'aliénation des biens mobiliers sur son périmètre de compétences ;*

1. Approuver les dons et legs d'une valeur inférieure ou égale à 500 000€ H.T (cinq cent euros hors taxes).
2. Approuver les sorties d'inventaires des biens du domaine mobilier privé de l'université d'une valeur nette comptable de 100.000 euros.

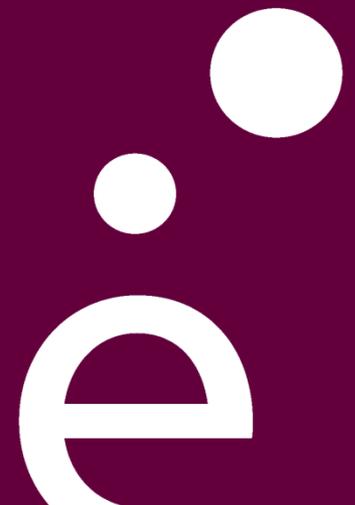
## II. Points Ressources Humaines

1. **Vote** : Campagne emploi 2021
2. **Vote** : Principes d'attribution de la Prime Encadrement Doctorale et de Recherche pour 2021 (périmètre employeur)
3. **Vote** : Principes d'attribution du Congé pour Projet Pédagogique pour 2021 (périmètre employeur)
4. **Vote** : Principes d'attribution du Congé pour Innovation Pédagogique pour 2021 (périmètre employeur)



## II. Points Ressources Humaines

### 1. Vote : Campagne emploi 2021



# Masse salariale

Plafond 1 : 268,1

M€

Hors décompte emplois : 6 M€

Plafond 2 : 33 M€

**Masse salariale totale = 307,4**

M€

MS hors contrats de recherche et d'ens. : 279,9 M€

MS sur contrats de recherche et d'ens. : 27,5 M€

**Masse salariale totale = 307,4 M€**

MS hors contrat de recherche et d'ens. : 279,9 M€

MS SCSP : 259,9 M€

**Financement sur ressources propres = 20 M€**

**GVT = 827 K€**

# Campagne emploi 2021

Une campagne d'emplois 2021 d'ampleur et entrepreneurante,

Qui se caractérise par :

- la consolidation des acquis par le maintien des effectifs dans les composantes et les directions administratives (dans l'ensemble, pas de remplacement poste à poste systématique);
- l'installation progressive des organisations cibles des directions administratives ;
- l'engagement fort de l'établissement dans des projets innovants et transformants par la mise à disposition de moyens dédiés ;
- le soutien RH dans les entités nouvelles GS/ISL/Ecole.

# Campagne emploi

Ces actions se traduiront concrètement en :

- **republiant les postes** devenus vacants et proposés par les composantes et les directions administratives ;
- procédant à des **créations d'emplois, en particulier grâce aux projets d'envergure** dans lesquels l'Université Paris-Saclay s'est engagée ;
- requalifiant ses emplois par une politique volontaire de **repyramidage**, notamment des emplois BIATSS de catégorie C en emplois de catégorie B.

# Campagne emplois 2021

## Une démarche itérative de co-construction du schéma d'emplois

- Le schéma d'emploi s'est construit sur la base des propositions des composantes et des directions, qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques de l'établissement ;
  - sur la base des échanges entre la gouvernance et les structures à l'occasion de dialogues de gestion ;
  - suivis de revues des effectifs avec les services RH.
- => Près de 40 réunions entre septembre et mi-octobre 2020

# Campagne emplois 2021

## LE SCHEMA D'EMPLOIS : LES CREATIONS

La campagne d'emplois 2021 présente un nombre exceptionnel de créations, pour une grande partie financée par des recettes sur projets que l'université a obtenus en 2020 ou 2021.

56 emplois seront financés sur projet ou convention, dont plus des 2/3 par des financements IDÉES et SFRI (financements acquis pendant 9 ans), avec objectif de pérenniser une partie de ces emplois dans le futur.

Par ailleurs, après examen attentif des demandes de création, l'établissement mobilise des financements IDEX et ORE pour accompagner la structuration des services, apporter du soutien à la pédagogie, et apporter des moyens administratifs aux entités nouvelles (Graduate Schools, Institut des sciences de la lumière et Ecole universitaire de 1<sup>er</sup> cycle).

# Campagne emplois 2021 : schéma d'emplois

## synthèse des créations et transformations

### Emplois Etat (dont 2 créations) :

- 35 emplois de catégorie C +31 emplois de catégorie B
- + 3 ASI
- + 2 IGE
- + 1 AAE
- 1 PRAG + 1 MCF

### Emplois contractuels : 73 créations BIATS + 9 créations enseignants/post-doc

- + 5 emplois équivalent Tech (dont 2 CDD sur mission ponctuelle)
- +15 emplois équivalent ASI (dont 3 CDD sur mission ponctuelle)
- +52 emplois équivalent IGE (dont 10 CDD sur mission ponctuelle)
  - 10 SFRI fléchés GS
  - 18 IDEES (vie étudiante/campus, pôle EU, dir formation, partenariats, etc)
  - 2 Hycare
  - 5 fléchés Ecole
  - 6 Idex fléchés GS
  - 10 sur projets Eugloh, Pepite, BPC, AFLD, CVEC, etc
- + 1 infirmière (CDD sur mission ponctuelle)
- + 9 emplois d'enseignant et de soutien à la recherche (1 ORE; 1 réforme santé; 2.5 accompagnement interculturelité, post-doc)

# Campagne emplois 2021 : les financements des créatic

Financement	TECH	BIBAS	ASI	infirmière	IGE	préparation à la recherche / recherche	ENS	Total général
SFRI					10	4,5		14,5
IDéES	1		4		18		2,5	25,5
AC prestation CNRS/LAL			1					1
ANR					1			1
ANR Hycare Hybridation	1				2			3
AFLD					1			1
BPC					1			1
FCS SGPI					1			1
MIC			1					1
Eugloh					1			1
PEPITE					2			2
Commissariat Général de lutte contre la discrimination					1			1
Collex-Persée			1					1
Fonds national Sciences ouverte					1			1
IDEX	2		6		6			14
IDEX - EUP SACLAY			1		5			6
convention ENS			1					1
CVEC				1	0			1
ORE					1		1	2
Réforme santé	1				1		1	3
MSE libérée par idex	1				1			2
<b>Total général</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>53</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>84</b>

# Campagne emplois 2021 : les concours

Les recrutements enseignants-chercheurs et enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Tous les postes vacants sont re-publiés => rare cette année par rapport à ce qui se fait dans d'autres universités

CONCOURS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS				RECRUTEMENT ENSEIGNANTS 2ND DEGRE		
Composantes	concours MCF	concours PR	TOTAL	1ère session	2ème session	Total
IUT d'Orsay	1	2	3		3	3
IUT Sceaux	4		4		1	1
Polytech	1		1			0
UFR Droit éco gestion	2		2			0
UFR Médecine	1		1			0
UFR Pharmacie	3	1	4	1		1
UFR Sciences	17	7	24	4		4
UFR Sciences du sport	3		3	3		3
<b>Total 2021</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>42</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>12</b>
rappel 2020	23	19	42		rappel 2020	23
rappel 2019	24	14	38		rappel 2019	11

# Campagne emplois 2021 : les concours

## Les concours BIATSS

<b>CONCOURS BIATSS</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Catégorie A	18	15	17
Catégorie B	27	15	38
Catégorie C	20	14	13
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>44</b>	<b>68</b>

# Schéma politique campagne emploi

- Socle des missions fondamentales maintenu => maintien de tous les postes vacants (+ 2 créations) malgré un GVT de 827k€
- Création de postes sur financement par projet pour accompagner l'évolution de l'université

ETPT	2019	2020 (atterrissage)	Prévisions 2021	
EC/E fonctionnaires				
EC/E Contractuels (ATER, lect. / maitre langues, 2nd degrés, chef clinique, etc)				
BIATS fonctionnaires				
BIATS Contractuels				
contractuels doctorants post-doc et chercheurs				
<b>TOTAL</b>				

# Schéma politique campagne emploi

- Socle des missions fondamentales maintenu => maintien de tous les postes vacants (+ 2 créations) malgré un GVT de 827k€
- Création de postes sur financement par projet pour accompagner l'évolution de l'université

ETPT	2019	2020 (atterrissage)	Prévisions 2021	
EC/E fonctionnaires	1564	1564	1572	
EC/E Contractuels (ATER, lect. / maitre langues, 2nd degrés, chef clinique, etc)	218,05	233,59	230,0 + 4,5 sur projets nouveaux	
BIATS fonctionnaires	1203	1159	1164	
BIATS Contractuels	325 (psud) + 105 (comue)	466	480 + 73 sur projets nouveaux	+ 168 sur ressources propres (recettes fléchées reprogrammées ou estimées)
contractuels doctorants	769,75	813,67	818,00	
post-doc et chercheurs	98,50	96,76	107,5	
<b>TOTAL</b>	<b>4284,57</b>	<b>4334,28</b>	<b>4616,81</b>	

# Schéma politique campagne emploi

## Projections pluriannuelles :

- Soutenabilité : travail en cours DAF/DRH + rectorat
- Principes des Lignes Directrices de Gestion (dans le cadre de la réforme de transformation de la fonction publique) => pluriannuels
  - pour mettre en œuvre des campagnes annuelles: mobilités, promotions
  - pour définir orientations stratégiques de l'établissement en matière RH (attente du cadrage ministériel)

## Pour la campagne emploi : 2022

- Travail sur la stabilisation de certains des postes créés (I dex dévolu)
- Des acteurs nombreux sur les divers périmètres : directions, composantes, comité technique, Comité de Direction élargi



**Objet : Approbation de la Campagne Emploi 2021**

**Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,**

**Vu** le code de l'éducation, et notamment l'article L 712-3 ;

**Vu** le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

**Vu** le décret n°84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

**Vu** le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur

**Vu** le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

**Vu** le décret n°92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques ;

**Vu** le décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des bibliothécaires assistants spécialisés ;

**Vu** le décret n°88-646 du 6 mai 1988 relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques ;

**Vu** le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat

**Vu** les statuts de l'université;

**Vu** l'avis du Conseil Académique Plénier du 8 décembre 2020 ;

**Vu** l'avis du Comité Technique du 10 décembre 2020 ;

**Vu** l'avis de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 11 décembre 2020 ;

**Vu** les propositions de volumétrie annexées ;

**Considérant ce qui suit :**

Le conseil d'administration, conformément aux dispositions prévues par le code de l'éducation, fixe, sur proposition de la Président de l'université et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ;

**Après en avoir délibéré,**

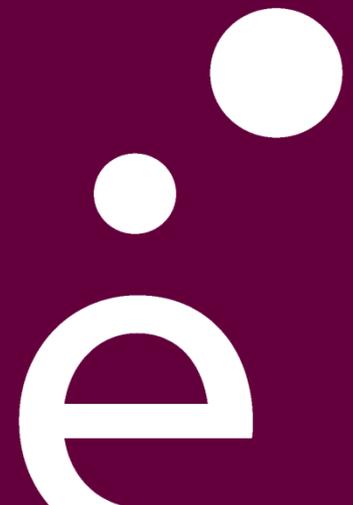
**Article premier :** APPROUVE la campagne emplois 2021 décrite en annexe.

**Article 2 :** La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

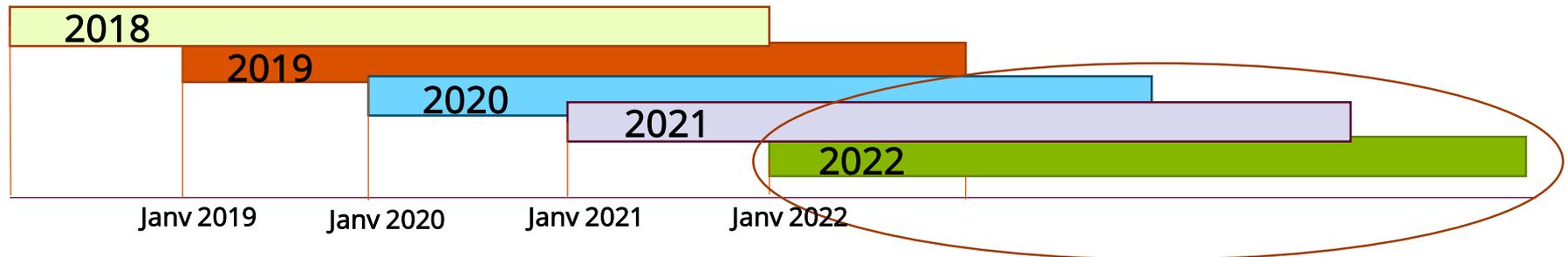
## II. Points Ressources Humaines

2. **Vote** : Principes d'attribution de la Prime Encadrement Doctorale et de Recherche pour 2021 (périmètre employeur)



# Eléments de lois et calendriers PEDR 2021-2022

- Décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche - Version consolidée au 01 juin 2014
- Circulaire du 28 février 2018 relative à la campagne d'examen des demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) par l'instance nationale d'évaluation.

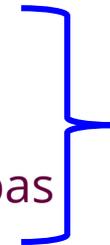


## Critères des CNU(s)

- Publications/ Production scientifique
- Encadrement doctoral et scientifique
- Diffusion des travaux
- Responsabilités scientifiques

P, E, D, et R sont déclinés en notes A, B, C, X :  
Allant de "De la plus grande qualité" à  
« Insuffisamment renseigné".

20 % : devrait  
30 % : pourrait  
50 % : ne devrait pas



Bilan au  
sein de  
l'Université  
Paris Saclay

*Dans son décret de loi, le montant de la PEDR peut aller de 3500 à 15000 €, le CA de l'ex-UPSud a défini deux taux :*

Taux PEDR,	Niveaux	2 Niv. (€)
<b>1</b>	PR 1C, 2C, CE	<b>5 300</b>
<b>2</b>	MCF	<b>3556</b>

# Eléments de cadrage de la PEDR 2021-2022



- L'enveloppe financière globale concernera les vagues PEDR de 2019, 2020, 2021, et la future 2021-22. Depuis 5 ans, elle est constante à 1 642 000 €.
- Pour notre université, les candidats à la PEDR 2021-22 **seront évalués par les CNU(s)**. Avec un retour des résultats des évaluations en octobre 2021.
- Obtiennent la PEDR les collègues classés aux 20% : point réglementaire.
- Rattrapage de ceux classés en 30% dans la limite de l'enveloppe budgétaire.
- Aux candidats retenus s'ajoutent les membres IUF et les lauréats des prix scientifiques (point réglementaire).
- La PEDR est convertible en heures d'enseignement (choix personnel du lauréat).
- Points présentés en CCEC du 11/12 (26 Oui, 4 Abs) et au CT du 05/01 (4 Contre, 4 Abs).



**Objet : Approbation du Cadrage et principe d'attribution de la campagne PEDR 2021**

**Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,**

**Vu** le code de l'éducation et notamment son article L952-6-1 ;

**Vu** le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

**Vu** le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portants statuts particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

**Vu** le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 modifié relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche modifié le 1er juin 2014 ;

**Vu** la circulaire du 18 février 2014 relative au nouveau régime PEDR ;

**Vu** la décision du conseil d'administration en date du 21 mai 2013 ;

**Vu** l'avis du comité technique du 5 janvier 2021 ;

**Vu** la décision de la Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs en formation restreinte du 11 décembre 2020 ;

**Considérant ce qui suit :**

Le conseil d'administration arrête, après avis de la commission de la recherche du conseil académique en formation restreinte, les critères de choix des bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles ;

Comme pour les années précédentes, l'Université Paris-Saclay propose d'avoir recours à l'instance nationale d'évaluation, le CNU, pour l'examen des candidatures au titre de la campagne 2020 ;

Les candidatures évaluées et classées par les instances nationales dans les 20% parmi les meilleurs dossiers de candidatures, se verront attribuer une PEDR ;

En fonction de l'enveloppe budgétaire disponible, une partie des candidatures évaluées parmi les 30% pourra percevoir cette prime ;

La PEDR est attribuée pour 4 ans ;

Le Conseil d'administration du 21 mai 2013 a fixé les barèmes d'attribution selon les 2 taux de primes répartis comme suit :

- PR2C, PR1C, PREX: 5300 €
- MCF : 3556 €

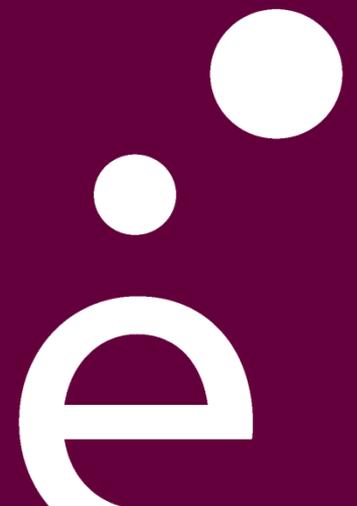
Le Conseil d'administration définit les modalités de conversion de la prime en décharge de service, sur la base des taux horaires des heures complémentaires d'enseignement tel que défini dans la lettre de cadrage.

**Après en avoir délibéré,**

**Article premier : APPROUVE** le cadrage et principe d'attribution de la PEDR 2021 fixé ci-dessus.

**Article 2 :** La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site Internet et affichée dans ses locaux

Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche,  
Bilan de la campagne 2020-2021 (Information).



# Bilan du processus de rattrapage PEDR 2021

	MCF	MCUPH	PR	PUPH	Totaux
<b>2017 : Lauréats</b>	20+24	0+1	20+16	4+1	<b>44+42=86</b>
<b>2018 : Lauréats</b>	18+24	1+2	18+15	5+1	<b>42+42=84</b>
<b>2019 : Lauréats</b>	17+28	(1 AST)	16+19	1+6	<b>35+53=88</b>
<b>2020 : Lauréats</b>	25+30	0	11+23	2+3	<b>38+56=94</b>
<b>2021 CNU + UPSay</b>	15+27	1+2	11+23	2+2	<b>29+54=83</b>

Lexique : (ocre) les 20% CNU, (bleu) les proposés en 30% et les totaux

# Bilans financiers, PEDR 2020 - 21

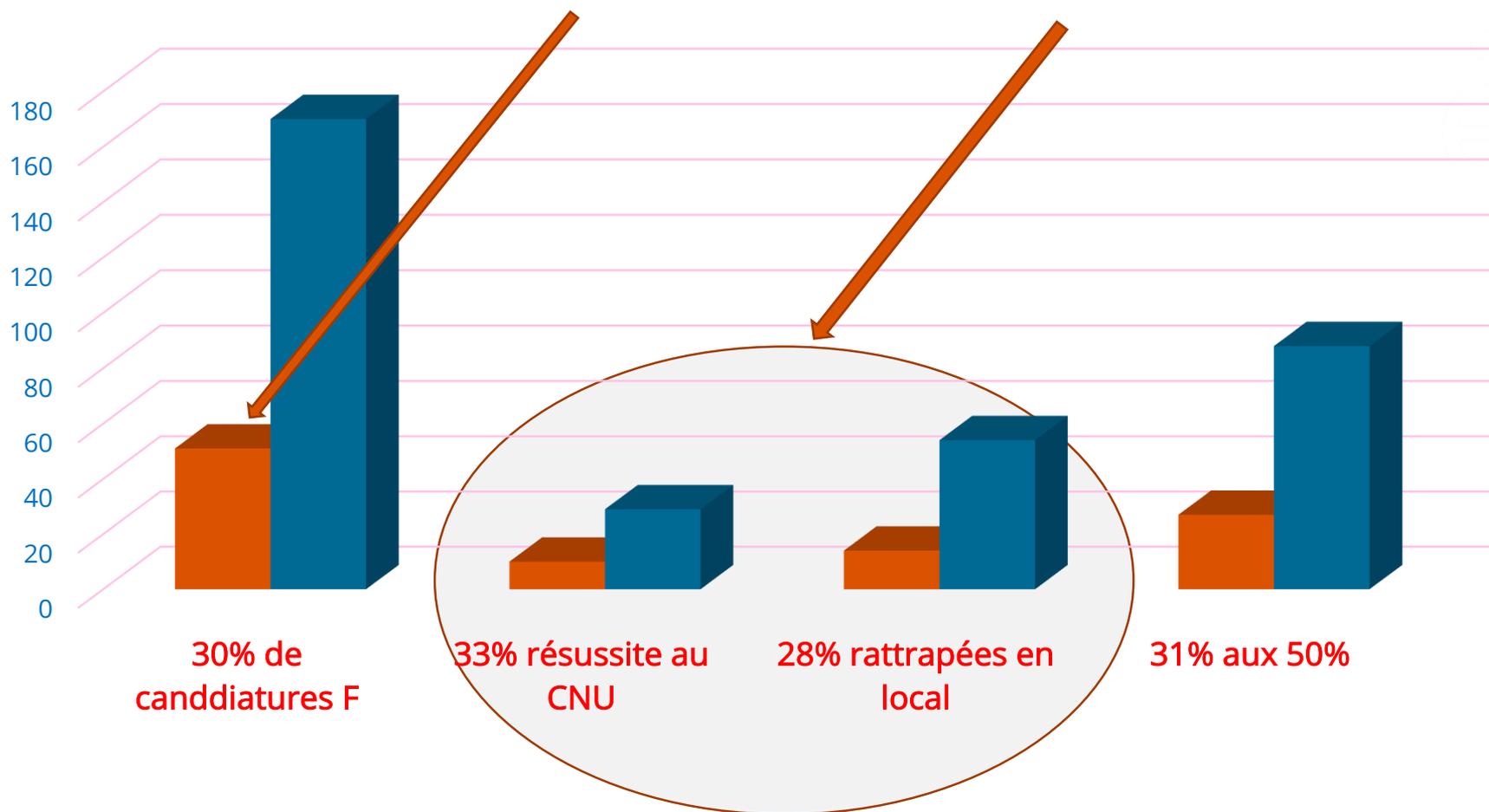


	2018	2019	2020	2021
Enveloppe globale	1 642 000 €	1 642 000 €	1 642 000 €	1 642 000 €
PEDR (des 3 vagues en cours)	1 028 928 €	1 053 252 €	1 085 187 €	1 117 822 €
Primes exceptionnelles IUF, chaires, prix...	152 125 €	160 291 €	153 754 €	171 091 €
Economie particulière	-	-	-	-
<b>ENVELOPPE DISPONIBLE</b>	<b>460 947 €</b>	<b>428 457 €</b>	<b>403 059 €</b>	<b>353 087 €</b>
<b>Requis PEDR/cadrage</b>	<b>366 720 €</b>	<b>387 920 €</b>	<b>402 280 €</b>	<b>361 420 €</b>
<b>Différentiel</b>	<b>94 227 €</b>	<b>40 537 €</b>	<b>779 €</b>	<b>- 8 333 €</b>

# Parité PEDR 2021, Bilan



Parité en 2020 : 30% de candidatures F et 29% de réussite



30% de candidatures F

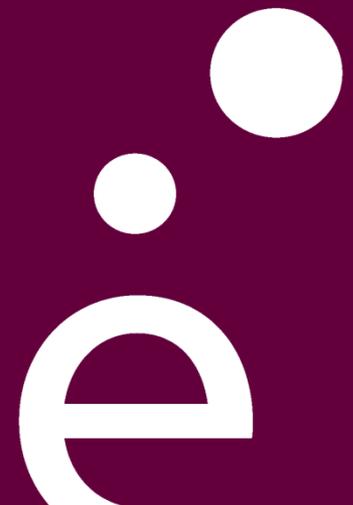
33% réussite au CNU

28% rattrapées en local

31% aux 50%

## II. Points Ressources Humaines

3. **Vote** : Principes d'attribution du Congé pour Projet Pédagogique pour 2021 (périmètre employeur)
4. **Vote** : Principes d'attribution du Congé pour Innovation Pédagogique pour 2021 (périmètre employeur)



# Congés pour projets pédagogiques (CPP)



## Rappel du dispositif Congé pour projets Pédagogiques :

### Public visé :

enseignants-chercheurs titulaires relevant du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et assimilés professeurs titulaires des premier et second degrés affectés dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

### Objectif :

Favoriser l'approfondissement des compétences nécessaires à l'évolution prévisible de leur métier

Durée et caractéristiques : 6 à 12 mois, individuel et non fractionné

### Modalités d'attribution :

Un dispositif national : contingent national de CPP affectés par le MESRI

Périmètre employeur : Les CPP sont accordés par la Présidente après avis du conseil académique en formation restreinte au périmètre employeur, donc la **CCEC de l'UPSaclay**.

La CCEC s'appuie sur les avis de la commission d'expertise CPP/CIP créée par la CFVU

Critères : vote CCEC du 11/12 et du CA du 08/01

# Congés pour projets pédagogiques (CPP)



## Critère de connaissance du contexte et de diagnostic

- Expliciter le contexte et/ou la place et intérêt de l'initiative au regard des pratiques existantes dans l'établissement

## Critère de cohérence avec la politique de l'établissement

- Positionner le projet dans la politique de transformation pédagogique et de formation de l'établissement et notamment faire la preuve de l'intérêt du projet au regard des axes prioritaires :
  - L'accompagnement à la réussite des étudiants dans le premier cycle
  - Les liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur
  - L'approche programme et l'approche compétences à tout niveau de formations
  - La transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissage
  - L'évaluation par les étudiants des enseignements
  - L'internationalisation des cursus
  - Le développement de la formation par la recherche.

## Critère de nouveauté

- Expliciter les objectifs notamment en matière de dimension novatrice et transformante du projet, en premier lieu dans ses enjeux pédagogiques, dans son articulation avec les référentiels de compétences existants ou à construire, de renforcement des thématiques

# Congés pour projets pédagogiques (CPP)



## Critère sur la valeur ajoutée du projet et sur les retombées

- Qualité du projet et du dossier
- Retombées du projet en termes de nombre d'étudiants concernés, montée en compétences des équipes et capacité de pérennisation des réalisations, évaluation des possibilités de diffusion, et valorisation
- Transférabilité et essaimage

## Critère de développement académique

- Engagement du porteur dans l'enseignement
- Etre investi ou souhaiter s'investir dans le développement d'évolutions pédagogiques
- Une montée en compétence du porteur, voire des équipes pédagogiques associés sur sur les différents axes du référentiel du métier d'enseignant et enseignant-chercheur (formation, immersion dans un environnement propice et reconnu comme tel, approche réflexive et développement de liens avec la recherche en didactique, pédagogie, sciences de l'éducation)

## Critère de faisabilité du projet

- Faisabilité du projet : clarté des objectifs, définition des livrables, critères de réussite, identification des éventuels verrous, cohérence avec la durée du projet, etc.
- Si Mobilité géographique nationale ou internationale : durée adaptée au projet
- Dimension financière et soutenabilité du projet : identification des ressources, moyens et compétences nécessaires ainsi que leurs disponibilités.

# Congés pour Innovation pédagogiques (CIP)



## Rappel du dispositif Congé pour Innovation Pédagogique :

### Public visé :

Enseignant ou enseignant-chercheur de l'UPSaclay, établissements-composantes ou UMA

### Objectif :

Favoriser dans les formations accréditées université Paris-Saclay

Durée et caractéristiques : 3 à 6 mois, collectif pédagogique obligatoire

Modalités d'attribution : Examen par la commission d'expertise CPP/CIP comme les CPP

Critères : même critères que les CPP en mettant en exergue

- Le critère innovant et transformant
- La réussite étudiante
- Le développement de pédagogies actives
- Le travail en équipe

# Congés pour Innovation pédagogiques (CIP)



## Calendrier Congés pour projets pédagogiques :

- **Début Janvier** : publication des critères et de la procédure retenue
- **Dépôt des demandes de CPP** (après le vote du CA du 08/01) : 11/01/2021
- Dépôt des demandes **jusqu'au 2 mars 2021 à 16 h**
- **Mai-Juin 2021** : Réunion de la CCEC ou des instances compétentes de l'université au printemps 2021 pour avis sur les attributions individuelles.
- **13 Juillet 2021** : date limite de saisies des attributions CPP sur GALAXIE

Un créneau large permet de lancer la campagne afin que les EC/E puissent déposer leurs demandes avant le 2 mars 2021- un mois de publication est requis avant la fermeture de l'application

## Calendrier Congés pour Innovations pédagogiques (à confirmer) :

- Fin mars : Envoi des dossiers CIP à la gestion collective des enseignants et EC
- Avril-Mai : avis de la commission d'expertise CPP et CIP
- Mai-juin : présentation en CCEC, avis CFVU 17 mai.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay  
Séance du 8 janvier 2021  
Délibération n° CA-2021-01-08\_D.008



Objet : Approbation du Cadrage et principe d'attribution du Congé pour Projet Pédagogique (CPP) 2021

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

**Vu** le code de l'éducation et notamment son article L952-6-1 ;

**Vu** le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

**Vu** le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portants statuts particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

**Vu** la circulaire du 27 septembre 2019 relative aux calendriers des opérations de gestion des carrières des enseignants-chercheurs, informant du nouveau dispositif intitulé Congé pour projet pédagogique. ;

**Vu** l'arrêté du 30-09-2019 publié au BO n° 36 du 3 octobre 2019 sur la création et conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur;

**Vu** la circulaire du 16 novembre 2019 relatives aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants -chercheurs et autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur.

**Vu** la présentation faite à la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 décembre 2020 ;

**Vu** la décision de la Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs du 11 décembre 2020 ;

**Vu** l'avis du comité technique du 5 janvier 2021 ;

**Considérant ce qui suit :**

Le Conseil d'administration arrête, après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, les critères d'évaluation sur l'attribution du CPP ;

Ces critères font l'objet d'une publication sur le site internet de l'université ;

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe le contingent national de CPP et les répartit entre les établissements d'enseignement supérieur;

Le Président de l'université accorde les CPP au niveau local après avis de la Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs ou l'instance compétente de l'université ;

**Après en avoir délibéré,**

**Article premier :** APPROUVE le cadrage et principe d'attribution du CPP 2021 fixé ci-dessus

**Article 2 :** La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affichée dans ses locaux.



Objet : Approbation du Cadrage et principe d'attribution du Congé pour Innovation Pédagogique (CIP) 2021

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

**Vu** le code de l'éducation et notamment son article L952-6-1 ;

**Vu** le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

**Vu** le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portants statuts particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

**Vu** la circulaire du 27 septembre 2019 relative aux calendriers des opérations de gestion des carrières des enseignants-chercheurs, informant du nouveau dispositif intitulé Congé pour projet pédagogique. ;

**Vu** l'arrêté du 30-09-2019 publié au BO n° 36 du 3 octobre 2019 sur la création et conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur;

**Vu** la circulaire du 16 novembre 2019 relatives aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants -chercheurs et autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissement d'enseignement supérieur.

**Vu** la présentation faite à la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 décembre 2020 ;

**Vu** la décision de la Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs du 11 décembre 2020 ;

**Vu** l'avis du comité technique du 5 janvier 2021 ;

**Considérant ce qui suit :**

Le Conseil d'administration arrête, après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, les critères d'évaluation sur l'attribution du CIP ;

Ces critères font l'objet d'une publication sur le site internet de l'université ;

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe le contingent national de CIP et les répartit entre les établissements d'enseignement supérieur;

Le Président de l'université accorde les CIP au niveau local après avis de la Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs ou l'instance compétente de l'université ;

**Après en avoir délibéré,**

**Article premier :** APPROUVE le cadrage et principe d'attribution du CIP 2021 fixé ci-dessus

**Article 2 :** La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et